



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Addendum à la Circulaire n° 5437 du 8/10/2015

Formations destinées aux personnes chargées de la comptabilité dans les établissements scolaires et Centres organisés par la FWB.

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux : *Tous*

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir d'octobre 2015

Documents à renvoyer

Oui (formulaire en annexe) en cas d'inscription

Date limite :

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

**Formation
Comptabilité**

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Administrateurs des internats et des homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs des établissements dispensant l'enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres de Dépaysement de Plein Air de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres techniques et pédagogiques.

Pour information :

- Aux membres concernés du Service général de l'Inspection ;
- Aux membres concernés du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques ;
- Aux membres concernés du Service de vérification ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre /
Administration :

Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Direction Comptes, Budgets et Logicompta

Nom et prénom	Téléphone	Email
Madame Nadine GARANT, Directrice.	02/690.81.83	nadine.garant@cfwb.be
Monsieur Luc DEVILLERS, chargé de mission.	0473/94.05.36	maintenancecompta@gmail.com

Madame, Monsieur,

L'ouverture des inscriptions au nouveau cycle de formation suscite des questions auxquelles il s'impose d'apporter les précisions par le présent addendum.

1°/ Objectif du plan de formation diffusé ce 8 octobre 2015

Il s'adresse aux personnes chargées de la comptabilité qui sont **entrées en fonction SANS détenir l'ensemble des informations réglementaires et techniques** : la formation vise à leur permettre d'exercer leurs tâches en parfaite connaissance de cause.

La "Formation des comptables Personnel administratif – Module financier" bénéficie d'une certification dans le cadre de la Promotion sociale.

Son adéquation avec la session « Réglementation » visée à l'article 43 du décret du 12 mai 2004 (*) est au stade de l'étude.

Dès lors, **le passage d'un brevet et une nomination au grade de comptable ne sont pas en jeu à l'heure actuelle.**

(*) Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

2°/ Public cible

La "Formation des comptables Personnel administratif – Module financier" vise les personnes exerçant **les fonctions de personnel administratif comptable à titre temporaire.**

Tout candidat à la formation atteste qu'il est dans cette situation lors de sa demande d'inscription.

NE SONT PAS CONCERNES PAR CE MODULE, les membres du personnel ayant déjà obtenu **l'attestation de réussite** à l'issue d'une formation « **GS7** ».

La circulaire annonce que les inscriptions s'ouvriront plus largement dans un 2^e temps. Cette étape fera l'objet d'une circulaire spécifique.

Je vous engage à communiquer ces informations complémentaires aux membres de votre personnel concernés et vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général adjoint,


Didier LETURCQ